



## Le Conseil de l'OACI approuve la version actualisée des orientations pour la relance mondiale de l'aviation dans le contexte de la COVID-19

*Publication immédiate*

**Montréal, le 10 novembre 2020** – Le Conseil de l'OACI a approuvé hier la version actualisée des orientations établies par son Équipe spéciale sur la relance de l'aviation (CART), intitulées « Paré au décollage », qui s'appliquent au transport aérien international.

Les nouvelles orientations proposent des recommandations que les pays peuvent envisager d'adopter en fonction de leur situation sanitaire au niveau local, et qui portent sur des priorités spécifiques, y compris l'hygiène générale, les masques et les couvre-visages, le dépistage et les déclarations sanitaires, les passagers aériens à mobilité réduite, ainsi que la santé et le bien-être mentaux des travailleurs et des passagers du secteur aérien.

Le texte actualisé réaffirme également la souveraineté et l'autorité de chaque pays sur les priorités de relance nationale dans le contexte de la pandémie, y compris en ce qui concerne l'évaluation et l'utilisation des tests des passagers pour contribuer à l'assouplissement des mesures de quarantaine et rétablir les connexions dans le monde.

« Nous prions instamment les pays de suivre la version actualisée de ces orientations afin d'harmoniser leurs mesures, tout en reconnaissant à chaque État le droit de mettre en œuvre d'autres mesures d'atténuation, en substitution ou en complément, en fonction de leurs besoins et de leur situation propres », a souligné M. Salvatore Sciacchitano, Président du Conseil de l'OACI.

« La rapidité à laquelle la situation mondiale évolue exige l'application d'orientations à jour et ciblées, qui aideront les États à maîtriser la pandémie tout en assurant le redémarrage et la relance de l'aviation », a-t-il fait valoir. « Ceci montre bien l'importance fondamentale de la coordination mondiale et régionale pour définir des mesures faisant consensus. »

Le Président de l'Équipe spéciale sur la relance, M. Estanislao Esono Anguesomo, de la Guinée équatoriale, a fait observer que les dernières mises à jour apportées par la CART portent « essentiellement sur les évolutions technologiques et les avancées médicales dans la lutte contre la COVID-19. Elles tiennent compte des retours d'information que l'OACI reçoit en continu de la part des autorités nationales, d'organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), ainsi que d'organisations régionales et de parties prenantes du secteur ».

D'après le document de couverture de haut niveau qui présente les nouvelles orientations, un panier de mesures, appliqué de manière coordonnée par les gouvernements et le secteur aéronautique, sera essentiel pour rétablir la confiance du public dans le transport aérien. Le document indique qu'il s'agit là de l'unique solution permettant de surmonter durablement les difficultés économiques et financières auxquelles est confronté le secteur.

Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI, a accueilli favorablement cette position, et a dit espérer que les contributions apportées aux dernières orientations mondiales de la CART par les pays, les organisations des Nations Unies, les groupes du secteur et les organisations régionales permettront d'aider les passagers à renouer avec le voyage aérien.

« Le Secrétariat de l'OACI fournit des ressources cruciales en matière de suivi, de conseil et de coordination à l'échelle mondiale afin d'aider les pays à appliquer les recommandations de la CART », a-t-elle fait remarquer, « et nous jugeons encourageants les progrès accomplis récemment dans la mise en place de nouveaux couloirs aériens internationaux et sanitaires entre certaines destinations. Ces dispositifs sont des premiers pas importants et prudents vers le renforcement de la confiance des voyageurs et la relance du secteur. »

## **Nouveaux éléments figurant dans les orientations**

### *Tests et mesures de gestion des risques transfrontières*

La première édition du document « Paré au décollage » établi par la CART recommandait de ne pas avoir recours aux tests de dépistage rapide de la COVID-19 disponibles à ce moment-là, car leur efficacité était relativement faible.

Depuis, la technologie des tests continue d'évoluer rapidement. De plus, les autorités sanitaires comprennent mieux la manière dont le virus de la COVID-19 se transmet et la manière dont l'utilisation efficace de certains tests pourrait contribuer à réduire la probabilité de la transmission de la maladie.

De plus, on a constaté que les tests seraient susceptibles, s'ils sont correctement appliqués dans les États qui les considèrent comme appropriés à leur situation, de réduire la dépendance à des mesures comme celles de la quarantaine, qui ont une incidence sur le voyage aérien ou restreignent le mouvement des personnes arrivant dans un pays, ce qui a, selon les données, un effet contre-productif sur plusieurs catégories importantes de voyage.

Bien que les tests ne soient pas universellement recommandés par les autorités sanitaires comme méthode d'examen de dépistage de routine, ils ont été adoptés par certains États dans cette optique. Par conséquent, la CART a chargé l'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA) d'étudier les méthodes de tests disponibles et de la conseiller sur les facteurs que les États pourraient prendre en considération relativement aux tests ainsi que, s'ils le souhaitent, les orientations sur la manière d'appliquer ces tests dans le cadre d'une stratégie globale de gestion du risque.

La CART recommande par conséquent aux États qui envisagent d'utiliser des tests d'appliquer l'approche présentée dans le document *Manuel OACI sur les tests de dépistage et les mesures de gestion des risques transfrontières* (en cours d'examen final par l'OMS, en vue d'une publication prévue le 16 novembre). Dans ce cas, les États sont également encouragés à envisager l'adoption de méthodes de tests abordables afin de réduire au minimum les coûts des voyages pour les passagers.

Le manuel de l'OACI propose des outils d'évaluation aux États pour évaluer et mettre en œuvre des tests et des mesures connexes, dans le cadre de leur processus décisionnel, ainsi que des directives sur la manière d'évaluer différentes stratégies d'atténuation et leur contribution à la gestion du risque sanitaire.

Afin d'appuyer les États dans l'élaboration d'un cadre de gestion des risques adapté aux considérations de souveraineté et intégré aux cadres nationaux existants, le CAPSCA a aussi conçu un outil type de prise de décisions, qui peut être utilisé pour déterminer le niveau de risque inhérent et résiduel associé au transport de passagers potentiellement infectés.

Chaque État devra réaliser sa propre évaluation et est encouragé à s'appuyer sur les processus figurant dans le manuel. La tolérance au risque varie d'un État à l'autre et est tributaire de nombreux facteurs. Elle influe aussi sur le volume de risque résiduel qu'un État peut accepter. La détermination d'un tel niveau, ainsi que les politiques et les mesures d'atténuation du risque, n'est pas universelle et se situe dans le cadre des priorités particulières et de l'autorité de chaque État.

La rédaction du manuel est fondée sur les informations disponibles les plus récentes. L'urgence, l'évolution rapide et les conséquences observées du scénario actuel nécessitent une démarche accélérée afin de modifier le Manuel. Par conséquent, des actualisations régulières seront nécessaires au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des progrès technologiques. Les orientations seront modifiées en fonction des données obtenues au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

#### *Orientations relatives aux masques et à l'hygiène publique*

Les orientations sur les couvre-visages et les masques médicaux ont été mises à jour afin de permettre aux passagers qui ne peuvent pas les supporter (par exemple les jeunes enfants ou les personnes ayant une incapacité physique, un problème respiratoire ou d'autres problèmes de santé) de voyager. Elles prévoient également une nouvelle section sur les règles d'hygiène générale qui doivent être respectées aux aéroports et à bord des aéronefs.

#### *Couloirs sanitaires*

Lorsqu'ils examinent les orientations contenues dans le document « Paré au décollage » actualisé et dans le *Manuel OACI sur les tests de dépistage et les mesures de gestion des risques transfrontières*, les États sont fortement incités à collaborer les uns avec les autres en vue de former des couloirs sanitaires.

Un couloir sanitaire est formé lorsque deux États ou plus conviennent de reconnaître les mesures sanitaires d'atténuation que chacun a mises en œuvre sur l'une ou plusieurs routes entre leurs États. Pour permettre une telle reconnaissance mutuelle, les États sont invités à partager activement l'information avec d'autres États et à entamer des discussions bilatérales ou multilatérales entre eux pour mettre en place les couloirs sanitaires de manière harmonisée.

Pour faciliter l'établissement de couloirs sanitaires, l'OACI mettra à la disposition des États le 16 novembre 2020 une trousse de mise en œuvre sur le sujet.

#### *Mesures relatives à la sécurité de l'aviation*

Alors que les États travaillent à la relance des voyages aériens, une grande partie de la flotte mondiale, des équipages de conduite, du personnel opérationnel d'aéroport et des contrôleurs aériens qui ont été inactifs pendant de longues périodes devront être réactivés et les personnels formés de nouveau, selon les besoins.

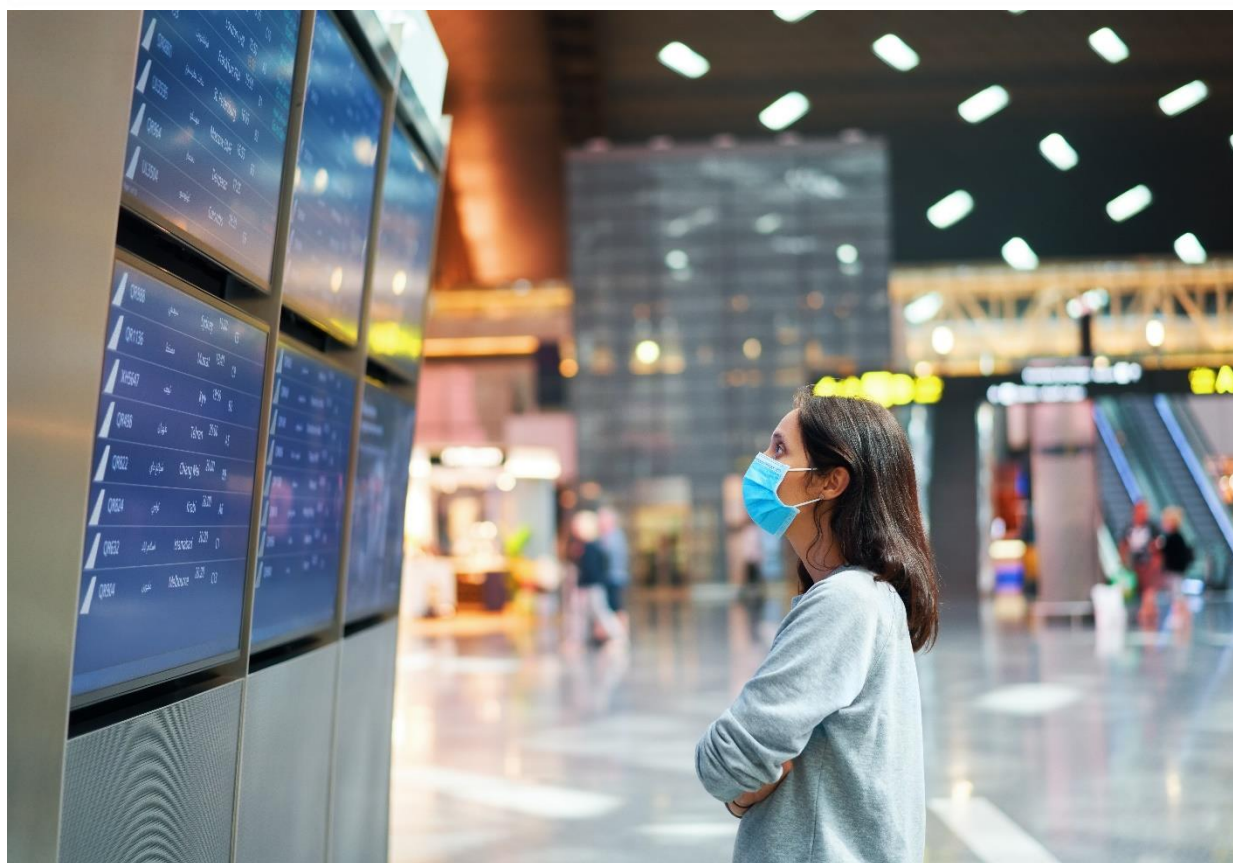
Pour assurer un redémarrage en toute sécurité, les États devraient prendre les mesures nécessaires pour atténuer les risques en matière de sécurité associés à une telle réactivation.

Il est rappelé aux États qui ont notifié des différences temporaires par rapport aux normes de l'OACI au titre des mesures d'exception en raison de la COVID-19 (CCRD) ou qui ont accordé d'autres mesures d'assouplissement de la réglementation liées à la COVID-19 que ces différences et ces assouplissements étaient destinés à être temporaires.

Des différences et des mesures d'assouplissement prolongées, comme celles qui sont liées à la certification et aux licences du personnel, pourraient faire augmenter le risque de sécurité opérationnelle. Par conséquent, les États devraient mettre en place les mesures nécessaires pour gérer ces risques et ne devraient pas allonger les mesures d'assouplissement [mesures d'exception en raison de la COVID-19 (CCRD) de base et étendues] au-delà du 31 mars 2021.

Les États sont invités à faciliter l'accès aux centres médicaux et aux centres de formation, y compris les simulateurs d'entraînement au vol utilisés pour former les membres d'équipage, afin de maintenir leurs conditions d'expérience récentes et leurs compétences.

Les États sont aussi fortement encouragés à renvoyer leurs exploitants au site web des mesures de sécurité opérationnelle de l'OACI, qui contient des liens vers les documents d'orientation élaborés par l'OACI, l'ACI, l'IATA et l'ICCAIA et d'autres.



## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)  
[Conseils en matière de santé et de sécurité](#)  
[Mesures opérationnelles](#)  
[Mesures de facilitation](#)  
[Prévisions et analyses économiques](#)

#### Informations générales :

[communications@icao.int](mailto:communications@icao.int)  
Twitter : [@ICAO](#)

#### Personne à contacter pour les médias :

**William Raillant-Clark**  
Administrateur des communications  
[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)  
+1 514-954-6705  
+1 514-409-0705 (mobile)  
Twitter : [@wraillantclark](#)  
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)